



CAUTION SOLIDAIRE sur credit professionnel

Par **couronnea**, le **22/01/2013 à 16:52**

Bonjour,

J'ai fait un crédit professionnel au nom de ma société, à cette époque, j'étais au chômage et la banque m'a mis cautionnaire solidaire.

Deux ans après l'ouverture de la société, j'ai fait une cessation de paiements et une liquidation à été prononcée.

Aujourd'hui la banque me réclame la somme du crédit, vu que la société a été reconnu insolvable, il me demande la dette à moi le cautionnaire.

Cependant, il y a eu un jugement pour cette dette mais la banque n'a pas pu me prévenir car j'avais changé d'adresse. Le jugement par le tribunal de commerce ressort que je suis condamné à payer et que j'étais absente à ce jugement.

Quels sont mes recours possibles?

Faut il que je fasse appel? Comment prouver que la caution était disproportionnée par rapport au crédit?

Merci beaucoup, cordialement,
Melle COURONNE

Par **youris**, le **22/01/2013 à 18:54**

bjr,

aviez-vous fait votre changement d'adresse en particulier à la poste afin que votre courrier soit distribué à la nouvelle adresse ?

êtes-vous encore dans les délais pour faire appel ?

c'est à vous caution qu'il appartient de prouver d'une part, qu'au moment de la conclusion du contrat votre engagement était manifestement disproportionné à vos biens et revenus (ex par un justificatif fiscal N° 2042 de ses revenus de l'année de souscription du contrat)et d'autre part que votre patrimoine ne vous permettait pas de faire face à votre obligation au moment où elle est appelée.

cdt